

## RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Document graphique : A3  
Echelle : 1:5000

Edition du document	Date de référence	Procédure en cours
06/02/2020	Prescription de la procédure DCC 28 mai 2019	
	Projet arrêté du PLU DCC 23 janvier 2023	

Communauté de communes de Mad & Moselle  
26 rue Henri Pouillet  
54240 THIAUCOURT-REGNIEVILLE



- Signification des symboles**
- Bâti
  - Parcelle cadastrale
  - Limite communale
  - Zone réglementaire
  - Prescriptions ponctuelles
    - Patrimoine bâti à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (LISI-19, RISI-41-31); Éléments bâti patrimoine
    - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (LISI-19, RISI-41-31); Arbres remarquables
    - Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (LISI-19, RISI-41-31); Mares
    - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (LISI-19 et LISI-23, RISI-41-31 et RISI-43-51); Cône de vue et silhouette villageoise
  - Prescriptions linéaires
    - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (LISI-19, RISI-41-31); Façade à préservation renforcée
    - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (LISI-19, RISI-41-31); Linéaire artisanal et commercial à préserver
    - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (LISI-19, RISI-41-31); Murs, pierres vignottes, remparts ou bornes frontières
    - Voies, chemins à conserver, à créer (LISI-38, RISI-48-1); Chemins
    - Eléments de paysage, (sites, secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (LISI-23, RISI-43-51); Liniéaires d'arbres et de haies à protéger
  - Prescriptions superficielles
    - Emplacement réservé
    - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
    - Patrimoine bâti à protéger
    - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (LISI-19, RISI-41-31); Trame des sites de mémoire et d'histoire
    - Eléments de continuité écologique, trame verte, bleue (LISI-23 al. 2, RISI-43-4 et RISI-43-8)
    - Eléments de paysage, (sites, secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (LISI-23, RISI-43-51); Trame des zones humides
    - Eléments de continuité écologique, trame verte, bleue (LISI-23 al. 2, RISI-43-4 et RISI-43-8)
    - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (LISI-23 al. 2, RISI-43-4 et RISI-43-8)
    - Eléments de paysage, (sites, secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (LISI-23, RISI-43-51); Trame des espaces paysagers et végétaux à préserver
    - Eléments de continuité écologique, trame verte, bleue (LISI-23 al. 2, RISI-43-4 et RISI-43-8)
    - Eléments de continuité écologique, trame verte, bleue (LISI-23 al. 2, RISI-43-4 et RISI-43-8)
    - Périmètre comportant des orientations d'aménagement, de programmation (OAP) (LISI-6, LISI-7, RISI-6 à RISI-8-1)
  - Informations superficielles
    - Cimetière
    - Zone d'inondation possible localisée
    - Zone d'aléa et de risque mouvement de terrain (moyen à fort)
    - Zone d'aléa et de risque inondation (moyen à fort)
    - Zone de risque inondation et mouvement de terrain (moyen à fort)

